

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 20 JUIN 2019

PRÉSENTS :

Mr Laurent DEVIN, *Bourgmestre - Président*

Mmes et Mrs Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Marie Claude KLENNER, Natacha LEROY, *Échevins*
Mmes et Mrs Etienne PIRET, Luc JONNART, Frédéric JOIE, Jérôme URBAIN, Laurent ARMAN, Benoit DEGHOIRAIN, Philippe LABAR, Judith PHILIPPE, Frédéric MAGHE, Sarah DE BAETS, Marinella CRAMAROSSA, Salvatore CALVAGNA, Maria HAMEL, Eugénie RUELLE, Vincent NOTEBOOM, Marine VILBAJO, Thomas BEAUJEAN, Mario TILMANT, Alexandre ROMBAUT, Saverio FRAGAPANE, Thomas FERRARI, Fabrice MANDERLIER, *Conseillers*

Mr Jean-Luc FAYT, *Président du C.P.A.S.*

Mr Guillaume SOMERS, *Directeur général*

EXCUSÉ(E)(S) :

Mme Maryline GODEFROID

ABSENT(E)(S) :

-

Convoquée en date du 12 juin 2019, la séance est présidée par Monsieur Laurent DEVIN, Bourgmestre.

*

Conseil communal du 20 juin 2019

à 20h00

Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville

SÉANCE PUBLIQUE

JURIDIQUE

1. Règlement d'ordre intérieur du Conseil communal - Communication arrêté tutelle et modification suite à la tutelle générale d'annulation portant sur les articles 67 et 81

- DECISION

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance de l'arrêté du gouvernement wallon du 21 mars 2019 qui annule les articles 67 et 81 du règlement d'ordre intérieur et à adopter le nouveau libellé de ces articles.

Mme Judith Philippe indique que la référence faite à l'article 80 du règlement d'ordre intérieur devrait renvoyer à l'article 80 bis de ce projet. Le renvoi à l'article 82 bis du projet de règlement d'ordre intérieur est erroné. Le projet de règlement d'ordre intérieur est adopté moyennant l'intégration de cette remarque.

Accord à l'unanimité

2. Bail justice de Paix / Ville de Binche - Appel du Jugement du 13 décembre 2018 - Décision du Collège communal du 13 mai 2019

- RATIFICATION

Dans le cadre du litige relatif au bail de la Justice de Paix à Binche, le Conseil communal est invité à ratifier la décision du Collège communal du 13 mai 2019 d'interjeter appel afin de garantir ses droits à l'encontre de l'Etat belge.

M. Joie indique que la position de la Ville de Binche dans ce dossier n'est pas confortable dès lors qu'elle n'était pas elle-même occupante du bâtiment. Celui-ci était en effet occupé par la Justice de Paix relevant de la Régie fédérale des Bâtiments, manifestement peu soucieuse des intérêts de la Ville.

M. Devin indique qu'il porte le même avis que celui exprimé par M. Joie.

M. Joie précise que tous les partis au sein du Conseil communal sont représentés au niveau fédéral et que par conséquent la défense des intérêts de la Ville, dans ce dossier, devrait s'en trouver facilitée.

M. Devin précise que le groupe Union n'est pas représenté au niveau fédéral.

Accord à l'unanimité

Arrivée(s) : Mr Kevin VAN HOUTER

3. ASBL "Plan d'Accompagnement Concerté Transversal" - Adhésion

- DECISION

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur l'adhésion de la Ville de Binche à l'ASBL "Plan d'Accompagnement Concerté Transversal" qui consiste en un projet pilote de soins intégrés en faveur des maladies chroniques de la région du Centre.

Accord à l'unanimité

SANCTIONS ADMINISTRATIVES COMMUNALES

4. Adaptation des montants des amendes administratives en cas d'infractions relatives à l'arrêt et au stationnement

- DECISION

Le Conseil communal est invité à :

- modifier le règlement général de police quant aux montants des amendes administratives en matière d'infractions relatives à l'arrêt et au stationnement;
- abroger les infractions mixtes d'arrêt et de stationnement sur les passages à niveau.

Accord à l'unanimité

BIEN-ETRE ANIMAL

5. Projet de convention avec la SPA de La Louvière

- DECISION

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur la proposition de convention entre la Ville de Binche et la SPA de La Louvière.

M. Piret demande d'une part si la stérilisation des chats est bien comprise dans les services fournis par la SPA de La Louvière. D'autre part, il se questionne sur la double couverture qui pourrait résulter de la convention ici proposée avec la SPA de La Louvière tandis que la Ville de Binche développe déjà un partenariat avec la SPA de Charleroi.

M. Devin confirme que la stérilisation est bien concernée par ce projet de convention avec la SPA de La Louvière. Par ailleurs, il précise que le projet de convention avec la SPA de La Louvière prendra cours dès la résiliation de la convention avec la SPA de Charleroi qui interviendra dans un délai de 3 mois à partir de la signification du préavis.

Accord à l'unanimité

FINANCES

6. Notification au Conseil communal de la situation de la caisse communale pour le premier trimestre 2019

- NOTIFICATION

Il est notifié au Conseil communal la situation de la caisse communale pour le premier trimestre 2019 en date du 31 mars 2019.

L'avoir à justifier et justifié s'élève à 14.382.736,75 € (Quatorze millions trois cent quatre-vingt-deux mille sept cent trente-six euros et septante-cinq cents).

Notification

REGIE FONCIERE

7. Notification de la situation de la caisse de la Régie foncière pour le premier trimestre 2019

- NOTIFICATION

Il est notifié au Conseil communal la situation de la caisse de la Régie foncière pour le premier trimestre 2019, en date du 31 mars 2019. L'avoir à justifier et justifié s'élève à 623.805,84 € (six cent vingt-trois mille huit cent cinq euros et quatre-vingt-quatre cents).

Notification

8. Ancienne maison communale de Waudrez - Convention de mise à disposition pour l'Asbl "Eveil des Sens"

- DECISION

Le Conseil communal est invité à approuver la convention de mise à disposition à passer entre la Ville et l'Asbl "Eveil des Sens" pour l'occupation de la salle du haut de l'ancienne maison communale de Waudrez tous les mercredis de 15h à 19h.

Accord à l'unanimité

9. Travaux d'amélioration de la voirie à Waudrez - Avenue Prince Baudouin - Travaux de voûtement et de rectification du Bruille et du Menu Bois

- DECISION

Le Conseil communal est invité à approuver la convention relative aux travaux d'amélioration de la voirie à Waudrez à l'Avenue Prince Baudouin établie comme suit par l'I.D.E.A. :

Convention portant cession d'un droit personnel de jouissance temporaire et règlement d'indemnités pour trouble d'exploitation:

- l'indemnité pour la parcelle de terrain cadastrée section B n° 414e et 415 d'une contenance totale de 354 m² s'élève à la somme globale de 35.753,76 € pour une période d'un an.

Accord à l'unanimité

ENVIRONNEMENT

10. Validation des actions proposées par la ville de Binche et du Contrat Rivière-Haine en vue de lutter contre les points noirs relevés sur les cours d'eau de 2ème et de 3ème catégorie

- DECISION

La Ville de Binche travaille en partenariat avec le Contrat Rivière-Haine en vue de mener une politique cohérente en matière de gestion des cours d'eau. Il s'agit notamment de parcourir les cours d'eau à la recherche d'infractions et/ou de points noirs (42 points noirs relevés sur les cours d'eau de 3^{ème} catégorie et 39 points noirs relevés sur les cours d'eau de 2^{ème} catégorie). Afin de les résorber, la Ville de Binche et le Contrat Rivière-Haine se sont rencontrés dans le but de définir les actions à mener sur les 3 prochaines années.

Le Conseil communal est invité à valider les actions à mener sur les 3 prochaines années.

Accord à l'unanimité

SUBSIDES

11. Subsidés 2019 - Agréation

- DECISION

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur l'agréation des associations suivantes, qui sollicitent un subside communal dès 2019 :

- Subside nominatif: ASBL Remparts de Binche;
- Club sportif: Baseball club Binche Guardians.

Accord à l'unanimité

INTERCOMMUNALES

12. IPFH - Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 25 juin 2019

- DECISION

L'IPFH tiendra son Assemblée Générale ordinaire le 25 juin 2019. Le Conseil communal est invité à approuver les points 1 à 8 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire de l'IPFH.

Accord à l'unanimité

13. IDEA - Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire du 26 juin 2019

- DECISION

L'IDEA tiendra son Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire le 26 juin 2019. Le Conseil communal est invité à approuver les points 1 à 15 de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire d'IDEA.

Accord à l'unanimité

14. IGRETEC - Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale ordinaire du 26 juin 2019

- DECISION

L'IGRETEC tiendra son Assemblée Générale ordinaire le 26 juin 2019. Le Conseil communal est invité à approuver les points 1 à 9 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire d'IGRETEC.

Accord à l'unanimité

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

**15. Réparations ponctuelles des toitures dans diverses écoles communales -
Marché stock 2019**

- Approbation des conditions et du mode de passation

- DECISION

Dans le cadre du marché "Réparations ponctuelles des toitures dans diverses écoles communales - Marché stock 2019", le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux ;

- approuver le cahier spécial des charges réf. 1563, le projet d'avis de marché et le montant estimé du marché ayant pour objet "Réparations ponctuelles des toitures dans diverses écoles communales - Marché stock 2019". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 94.160,00 € hors TVA ou 99.809,60 €, 6% TVA comprise;

- choisir la procédure négociée directe avec publication préalable comme mode de passation du marché;

- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2019, article 722/723-60 (n° de projet 20190246).

Accord à l'unanimité

16. Remplacement des sanitaires dans diverses écoles communales - Marché stock 2019

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché "Remplacement des sanitaires dans diverses écoles communales - Marché stock 2019", le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des Travaux ;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 1571, le projet d'avis de marché et le montant estimé du marché ayant pour objet "Remplacement des sanitaires dans diverses écoles communales - Marché stock 2019 ». Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 94.339,62 € hors TVA ou 100.000,00 €, 6% TVA comprise.
- choisir la procédure négociée directe avec publication préalable comme mode de passation du marché.
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2019, article 722/723-52 (n° de projet 20190253).

Accord à l'unanimité

17. Désamiantage du bâtiment SAR/LS298 dit "Ancien atelier de confection Lescalier" situé rue de la Régence n° 6A à Binche - Approbation de la modification du mode de passation à la demande du pouvoir subsidiant

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché "Désignation d'un auteur de projet pour la démolition et le réaménagement du site SAR/LS298 dit "Ancien atelier de confection Lescalier", le Conseil communal est invité à :

- approuver le changement de procédure à la demande du pouvoir subsidiant SPW, Direction de l'Aménagement Opérationnel et de la Ville, rue des Brigades d'Irlande 1 à 5100 Jambes ;
- approuver le principe des travaux ;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 1519, le projet d'avis de marché et le montant estimé du marché ayant pour objet "Désamiantage du bâtiment SAR/LS298 dit "Ancien atelier de confection Lescalier" rue de la Régence n° 6A à Binche", établis par l'auteur de projet, BUREAU D'ETUDES TRIEDRE, Rue de Mahy-Faux, 110 à 7133 BUVRINNES. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 57.335,00 € hors TVA ou 69.375,35 €, 21% TVA comprise;
- choisir la procédure négociée directe avec publication préalable comme mode de passation du marché;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget de la Régie foncière de l'exercice 2019, article 600/100/70.

Accord à l'unanimité

18. Remplacement de caveaux et columbariums 2019

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché « Remplacement de caveaux et columbariums 2019 », le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 1538 et le montant estimé du marché ayant pour objet "Remplacement de caveaux et columbariums 2019". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant est estimé à 37.190,08 € hors TVA ou 45.000,00 €, 21% TVA comprise.

Le marché est divisé en lots:

- Lot 1: Caveaux, estimé à 33.498,00 € hors TVA ou 40.532,58 €, 21% TVA comprise;
- Lot 2: Columbariums, estimé à 3.692,08 € hors TVA ou 4.467,42 €, 21% TVA comprise;
- choisir la procédure négociée sans publication préalable comme mode de passation du marché;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2019, article 878/722-60 (n° de projet 20190006).

Accord à l'unanimité

19. Marché stock voiries agricoles 2019

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché "Marché stock voiries agricoles 2019", le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux ;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 1558 et le montant estimé du marché ayant pour objet "Marché stock voiries agricoles 2019". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 61.734,00 € hors TVA ou 74.698,14 €, 21% TVA comprise;
- choisir la procédure négociée sans publication préalable comme mode de passation du marché;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2019, article 621/731-60 (n° de projet 20190036).

M. Piret indique que deux sentiers sont en voie de disparition. Il s'agit des sentiers reliant la rue de Balenfer à la rue de Cent Pieds et reliant la rue de Lobbes à la rue de la Résistance au niveau de la station de pompage.

M. Devin prend bonne note de ces remarques. Par ailleurs, il précise que les voiries agricoles concernées par des rénovations dans le cadre de ce marché stock sont différentes des sentiers communaux qu'il vient d'évoquer.

Accord à l'unanimité

MARCHES PUBLICS DE SERVICES

20. Désignation d'un auteur de projet pour les travaux de réparation et de restauration de la Collégiale Saint-Ursmer - Approbation - Avenant aux termes du contrat d'honoraires d'auteur de projet du 16 mai 2000

- **APPROBATION**
- **DECISION**

Dans le cadre de la "Désignation d'un auteur de projet pour les travaux de réparation et de restauration de la Collégiale Saint-Ursmer", le Conseil communal est invité à :

- approuver l'avenant aux termes du contrat d'honoraires d'auteur de projet du 16 mai 2000 du marché "Désignation d'un auteur de projet pour les travaux de réparation et de restauration de la Collégiale Saint-Ursmer";
- transmettre l'avenant au contrat à l'adjudicataire Bureau d'Architecture TRIEDRE Rue de Mahy-Faux, 110 à 7133 BUVRINNES.

M. Piret demande quelle est la raison d'être de cet avenant.

M. Somers précise qu'il s'agit d'adapter les références légales qui sont reprises à la convention initiale et qui ont évolué depuis la signature de celle-ci, notamment depuis l'entrée en vigueur du CoDT et du nouveau code wallon du patrimoine. Aucune adaptation n'est proposée quant aux taux d'honoraires et plus généralement aux obligations réciproques des différentes parties dans cet avenant.

Accord à l'unanimité

21. Fourniture matérielle, installation et maintenance de logiciels de gestion des Sanctions Administratives Communales et de gestion de la Zone Bleue

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché "Fourniture matérielle, installation et maintenance de logiciels de gestion des Sanctions Administratives Communales et de gestion de la Zone Bleue », le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des services ;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 1567, le projet d'avis de marché et le montant estimé du marché ayant pour objet "Fourniture matérielle, installation et maintenance de logiciels de gestion des Sanctions Administratives Communales et de gestion de la Zone Bleue". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 29.646,69 € hors TVA ou 35.872,49 €, 21% TVA comprise;

Le marché est divisé en lots:

- Lot 1: Fourniture matérielle, installation et maintenance de logiciels de gestion des Sanctions Administratives Communales, estimé à 20.146,69 € hors TVA ou 24.377,49 €, 21% TVA comprise;
- Lot 2: Fourniture matérielle, installation et maintenance de logiciels de gestion de la Zone Bleue y compris les cartes riverains, estimé à 9.500,00 € hors TVA ou 11.495,00 €, 21% TVA comprise;
- choisir la procédure négociée directe avec publication préalable comme mode de passation du marché;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2019, article

Accord à l'unanimité

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES

22. Acquisition de matériels pour les services espaces verts, cimetière et plan propreté

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché "Acquisition de matériels pour les services espaces verts, cimetière et plan propreté", le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des fournitures;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 1552 et le montant estimé du marché ayant pour objet "Acquisition de matériels pour les services espaces verts, cimetière et plan propreté". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 61.152,56 € hors TVA ou 73.994,60 €, 21% TVA comprise;

Le marché est divisé en 3 lots:

* Lot 1: 3 tronçonneuses d'élagage pour le service espaces verts, estimé à 2.479,34 € hors TVA ou 3.000,00 €, 21% TVA comprise;

* Lot 2: 1 tracteur tondeuse pour le service espaces verts et 1 tracteur tondeuse pour le service cimetière, estimé à 50.413,22 € hors TVA ou 61.000,00 €, 21% TVA comprise;

* Lot 3: 5 chariots de propreté simple pour le service plan propreté, estimé à 8.260,00 € hors TVA ou 9.994,60 €, 21% TVA comprise;

- choisir la procédure négociée sans publication préalable comme mode de passation du marché;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2019, article 766/744-51 (n° de projet 20190144), 766/744-51 (n° de projet 20190187), 766/744-51 (n° de projet 20190190) et 875/744-51 (n° de projet 20190188).

M. Piret indique que l'état d'entretien des cimetières n'est pas satisfaisant. Les cimetières sont des lieux sensibles dès lors qu'ils sont liés au deuil des familles. Il sollicite du Collège communal d'être attentif à cette problématique.

M. Devin indique partager le point de vue exprimé par Mr Piret. Il estime que les travaux d'entretien ne sont effectivement pas effectués consciencieusement. Il indique que l'administration a été sollicitée par le Collège afin d'améliorer cette situation. Il termine en indiquant que le contexte réglementaire actuel rend les opérations d'entretien plus complexes qu'auparavant.

Accord à l'unanimité

23. Modernisation et remplacement des moyens du central téléphonique (postes et solution IP inclus)

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché "Modernisation et remplacement des moyens du central téléphonique (postes et solution IP inclus)", le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des fournitures ;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 1572, le projet d'avis de marché et le montant estimé du marché ayant pour objet "Modernisation et remplacement des moyens du central téléphonique (postes et solution IP inclus)". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 74.750,00 € hors TVA ou 90.447,50 €, 21% TVA comprise;
- choisir la procédure négociée directe avec publication préalable comme mode de passation du marché;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2019, article 104/742-98 (n° de projet 20190226).

Accord à l'unanimité

24. Acquisition de matériel informatique – 2019

- **DECISION**

Dans le cadre du marché "Acquisition de matériel informatique - 2019", le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des fournitures;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 1565 et le montant estimé du marché ayant pour objet "Acquisition de matériel informatique - 2019". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 25.577,21 € hors TVA ou 30.948,42 €, 21% TVA comprise;

Le marché est divisé en lots:

- Lot 1: Postes fixes - Services communaux, estimé à 12.000,00 € hors TVA ou 14.520,00 €, 21% TVA comprise;
- Lot 2: Postes portables - Services communaux, estimé à 3.719,00 € hors TVA ou 4.499,99 €, 21% TVA comprise;
- Lot 3: Disques durs - Services communaux, estimé à 3.398,20 € hors TVA ou 4.111,82 €, 21% TVA comprise;
- Lot 4: Ecrans - Services communaux, estimé à 2.702,40 € hors TVA ou 3.269,90 €, 21% TVA comprise;
- Lot 5: Matériel divers - Services Communaux, estimé à 3.757,61 € hors TVA ou 4.546,71 €, 21% TVA comprise;
- choisir la procédure négociée sans publication préalable comme mode de passation du marché.
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2019, article 104/742-53 (n° de projet 20190214).

Accord à l'unanimité

MARCHÉS PUBLICS DIVERS

25. Plan d'Investissement communal 2019/2021

- Approbation
- DECISION

Dans le cadre du "Plan d'Investissement communal 2019/2021", le Conseil communal est invité à :
- approuver le Plan d'Investissement communal 2019/2021 reprenant les investissements suivants :

- 1/ RESSAIX, Rue de la Station : Réfection de la voirie et de l'égouttage (tronçon entre la rue du Mazy et la rue Victor Larock);
- 2/ LEVAL-TRAHEGNIES, Rue Albert 1er (phase 1) : Réfection de l'égouttage, de la voirie et des trottoirs (tronçon entre le n° 195 et le carrefour avec la rue d'Haine);
- 3/ PERONNES-LEZ-BINCHE, Rue Joseph Wauters (phase 1 : tronçon compris entre la Chaussée Brunehault et la rue Hector Denis);
- 4/ RESSAIX, Cité Lison : Rénovation des trottoirs;
- 5/ Egouttage Avenue Léopold III (phase 2 à partir de la Princesse jusqu'à l'octroi de Bray) – SPW;
- 6/ Egouttage du site des Académies;

- approuver la fiche récapitulative du Plan d'investissement 2019-2021 ;
- transmettre au Pouvoir Subsidiant SPW, Direction générale opérationnelle « Routes et Bâtiments » - DGO1, Département des Infrastructures subsidiées, Direction des Voiries subsidiées via le Guichet Unique, la délibération approuvant le Plan d'Investissement Communal 2019-2021, une fiche voirie détaillée pour chaque investissement ainsi que l'accord de la SPGE.

M. Ferrari demande quelle sera la philosophie de rénovation des voiries et si, plus précisément, il sera tenu compte dans le cadre de ces projets de rénovation de voiries, des lignes de conduite fixées au projet de Plan Communal de Mobilité.

M. Van Houter répond que les collaborateurs de la Ville de Binche qui ont participé à l'élaboration du projet de plan communal de mobilité, sont notamment en charge de l'élaboration des dossiers de rénovation des voiries reprises au plan d'investissement communal. L'objectif est bien que les projets de rénovation tels qu'ils sont élaborés répondent aux enjeux fixés dans le projet de plan communal de mobilité. A cet égard, il faudra néanmoins tenir compte de l'existant et notamment de la configuration de voiries. Ainsi par exemple, en ce qui concerne la rue Albert 1^{er}, sa largeur ne permet pas d'y implanter les dispositifs de mobilité douce auxquels le plan communal de mobilité incite.

Accord à l'unanimité

ENERGIE

26. UREBA Exceptionnel PWI

- DECISION

Le Conseil communal est invité à donner son accord pour la participation de la Ville de Binche à l'appel à candidatures « UREBA Exceptionnel PWI » et à charger le Service Energie de l'introduire avant l'échéance du 30 juin 2019.

M. Piret demande si les investissements intégrés dans l'appel à candidature UREBA Exceptionnel concernent uniquement les bâtiments scolaires communaux ou s'ils peuvent concerner des bâtiments relevant d'autres pouvoirs organisateurs.

M. Van Houter répond que la candidature de la Ville de Binche ne concerne que des bâtiments communaux d'enseignement.

M. Devin précise qu'il appartient aux autres pouvoirs organisateurs de rentrer les dossiers de candidatures dans le cadre d'appels les concernant.

M. Van Houter précise que les dossiers rentrés par la Ville de Binche dans le cadre de cet appel concernent des investissements pour EUR 1.500.000. Il précise qu'il est possible que tous les dossiers ne soient pas retenus. Néanmoins, le Collège a souhaité déposer dans le cadre de cet appel des dossiers lui permettant d'envisager la perception du plafond de subside.

Accord à l'unanimité

ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

27. Enseignement maternel/primaire/secondaire artistique à horaire réduit/promotion sociale - Année scolaire 2018/2019 - Déclaration des emplois vacants au 15 avril 2019

- DECISION

Le Conseil communal est invité à statuer sur la déclaration des emplois vacants au 15 avril 2019, dans l'Enseignement Officiel Subventionné de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

28. Enseignement fondamental - Année scolaire 2018/2019 - Restructuration des écoles fondamentales - Transfert de l'implantation des « Erables » de l'école fondamentale « Binche 4 » sous la direction de l'école fondamentale « Binche 3 » - Avec prise d'effet au 1er octobre 2018

- RATIFICATION

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 27 septembre 2018 pt 1 marquant son accord sur le projet de restructuration des écoles fondamentales permettant d'atteindre les normes de rationalisation pour la section maternelle de l'implantation du «Levant-de-Mons». Cette restructuration devait être réalisée entre le 1^{er} septembre 2018 et le 30 septembre 2018 et entrer en vigueur au plus tard le 1^{er} octobre 2018.

Accord à l'unanimité

URBANISME

29. Demande de permis d'urbanisation avec étude d'incidences sur l'environnement - Équipement et construction d'un quartier à la rue de la Station à Ressaix

- DECISION

Le Conseil communal est invité à statuer sur la demande de permis d'urbanisation avec étude d'incidences sur l'environnement, l'équipement et la construction d'un quartier à la rue de la Station

à Ressaix.

Le projet consiste en la création de 83 maisons unifamiliales, 38 appartements et une surface commerciale de 250 m² sur un terrain d'environ 4 hectares.

M. Ferrari relève que l'étude d'incidence fait mention d'un risque d'insuffisance des dispositifs de reprise des eaux de pluie. Notamment, un égout de diamètre 500 devrait être mis en œuvre tandis que cet égout serait connecté sur un égout de diamètres 400. Par ailleurs, il demande quelles sont les charges d'urbanisme que la Ville de Binche entend imposer dans le cadre de ce dossier. Il interroge également sur les exigences en termes d'écologie des bâtiments qui seraient créés dans le cadre de ce développement immobilier.

Mme Davoine indique que la thématique liée à la reprise des eaux de pluie a été prise en charge dans le cadre du développement de ce dossier. Les charges d'urbanisme ont par ailleurs été intégrées au projet suite à discussion avec le promoteur.

M. Van Houter précise que la première demande de permis d'urbanisation prévoyait l'implémentation de voirie « Zone 30 » qui n'était pas équipée de trottoirs. Ce dossier a été refusé. Dans le cadre de la présente demande de permis, les voiries proposées sont classiques avec une mise en œuvre de trottoirs. Par ailleurs, le dispositif d'arrêt «TEC» sollicité par la Ville est intégré au projet. Sur les aspects énergétiques et écologiques des bâtiments à créer, ils seront à envisager dans le cadre des permis d'urbanisme qui seront sollicités à l'occasion de l'opérationnalisation du projet. Il s'agit d'impositions qui pourront donc être imposées dans la 2^{ème} phase d'analyse du dossier, à savoir lors du dépôt des demandes de permis d'urbanisme.

Accord à l'unanimité

FABRIQUES D'ÉGLISES

30. Approbation du compte 2018 de la fabrique d'église Sainte Marie-Madeleine à Epinois

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver le compte de l'exercice 2018, voté par le Conseil de la fabrique d'église Sainte Marie-Madeleine à Epinois, en sa séance du 24 avril 2019, réformé comme suit :

- Recettes : 15.302,45 €;
- Dépenses : 4.616,93 €;
- Excédent : 10.685,72 €.

Le supplément communal versé lors de l'exercice 2018 s'élève à 8.858,66 €, montant approuvé au budget de l'exercice 2018.

Pour: 20

Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Frédéric TILMANT, Natacha LEROY, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Benoit DEGHORAIN, Judith PHILIPPE, Frédéric MAGHE, Sarah DE BAETS, Marinella CRAMAROSSA, Salvatore CALVAGNA, Maria HAMEL, Vincent NOTEBOOM, Marine VILBAJO, Mario TILMANT, Saverio FRAGAPANE, Thomas FERRARI, Fabrice MANDERLIER

Abstention: 10

Manuel BEJARANO MEDINA, Marie Claude KLENNER, Jean-Luc FAYT, Luc JONNART, Jérôme URBAIN, Laurent ARMAN, Philippe LABAR, Eugénie RUELLE, Thomas BEAUJEAN, Alexandre ROMBAUT

31. Approbation du compte 2018 de la fabrique d'église Sainte-Barbe à Péronnes-lez-Binche après réformation

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver le compte de l'exercice 2018, voté par le Conseil de la fabrique d'église Sainte-Barbe à Binche, en sa séance du 24 avril 2019, réformé comme suit :

- Recettes : 37.860,87 €;
- Dépenses : 34.087,93 €;
- Excédent : 3.772,94 €.

Le supplément communal versé lors de l'exercice 2018 s'élève à 26.944,52 €, montant approuvé au budget de l'exercice 2018.

Pour: 20

Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Frédéric TILMANT, Natacha LEROY, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Benoit DEGHOAIN, Judith PHILIPPE, Frédéric MAGHE, Sarah DE BAETS, Marinella CRAMAROSSA, Salvatore CALVAGNA, Maria HAMEL, Vincent NOTEBOOM, Marine VILBAJO, Mario TILMANT, Saverio FRAGAPANE, Thomas FERRARI, Fabrice MANDERLIER

Abstention: 10

Manuel BEJARANO MEDINA, Marie Claude KLENNER, Jean-Luc FAYT, Luc JONNART, Jérôme URBAIN, Laurent ARMAN, Philippe LABAR, Eugénie RUELLE, Thomas BEAUJEAN, Alexandre ROMBAUT

32. Approbation du compte 2018 de la fabrique d'église du Sacré-Cœur de Binche après réformation

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver le compte de l'exercice 2018, voté par le Conseil de la fabrique d'église du Sacré-Cœur à Binche, en sa séance du 24 avril 2019, réformé comme suit :

- Recettes : 44.946,91 €;
- Dépenses : 36.177,75 €;
- Excédent : 8.769,16 €.

Le supplément communal versé lors de l'exercice 2018 s'élève à 31.573,83 €, montant approuvé au budget de l'exercice 2018.

Pour: 20

Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Frédéric TILMANT, Natacha LEROY, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Benoit DEGHOAIN, Judith PHILIPPE, Frédéric MAGHE, Sarah DE BAETS, Marinella CRAMAROSSA, Salvatore CALVAGNA, Maria HAMEL, Vincent NOTEBOOM, Marine VILBAJO, Mario TILMANT, Saverio FRAGAPANE, Thomas FERRARI, Fabrice MANDERLIER

Abstention: 10

Manuel BEJARANO MEDINA, Marie Claude KLENNER, Jean-Luc FAYT, Luc JONNART, Jérôme URBAIN, Laurent ARMAN, Philippe LABAR, Eugénie RUELLE, Thomas BEAUJEAN, Alexandre ROMBAUT

33. Approbation du compte 2018 de la fabrique d'église Saint-Rémi à Waudrez après réformation

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver le compte de l'exercice 2018, voté par le Conseil de la fabrique d'église Saint-Rémi à Waudrez, en sa séance du 16 avril 2019, réformé comme suit :

- Recettes : 11.215,32 €;
- Dépenses : 6.273,11 €;
- Excédent : 4.942,21 €.

Le supplément communal versé lors de l'exercice 2018 s'élève à 3.544,24 €, montant approuvé au budget de l'exercice 2018.

Pour: 20

Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Frédéric TILMANT, Natacha LEROY, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Benoît DEGHORAIN, Judith PHILIPPE, Frédéric MAGHE, Sarah DE BAETS, Marinella CRAMAROSSA, Salvatore CALVAGNA, Maria HAMEL, Vincent NOTEBOOM, Marine VILBAJO, Mario TILMANT, Saverio FRAGAPANE, Thomas FERRARI, Fabrice MANDERLIER

Abstention: 10

Manuel BEJARANO MEDINA, Marie Claude KLENNER, Jean-Luc FAYT, Luc JONNART, Jérôme URBAIN, Laurent ARMAN, Philippe LABAR, Eugénie RUELLE, Thomas BEAUJEAN, Alexandre ROMBAUT

34. Approbation du compte 2018 de la fabrique d'église Saint-Ursmer de Binche après réformation

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver le compte de l'exercice 2018, voté par le Conseil de la fabrique d'église Saint-Ursmer à Binche, en sa séance du 24 avril 2019, réformé comme suit :

- Recettes : 108.562,01 €;
- Dépenses : 117.450,45 €;
- Déficit : -8.888,44 €.

Le supplément communal versé lors de l'exercice 2018 s'élève à 89.391,10€, montant approuvé au budget de l'exercice 2018.

Pour: 20

Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Frédéric TILMANT, Marie Claude KLENNER, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Benoît DEGHORAIN, Judith PHILIPPE, Frédéric MAGHE, Sarah DE BAETS, Marinella CRAMAROSSA, Salvatore CALVAGNA, Maria HAMEL, Vincent NOTEBOOM, Marine VILBAJO, Mario TILMANT, Saverio FRAGAPANE, Thomas FERRARI, Fabrice MANDERLIER

Abstention: 10

Manuel BEJARANO MEDINA, Natacha LEROY, Jean-Luc FAYT, Luc JONNART, Jérôme URBAIN, Laurent ARMAN, Philippe LABAR, Eugénie RUELLE, Thomas BEAUJEAN, Alexandre ROMBAUT

35. Approbation de la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2019 de la fabrique d'église Saint-Rémy à Waudrez

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2019, votée par le Conseil de la fabrique d'église Saint-Rémy de Waudrez, en séance du 16 avril 2019, approuvée comme suit :

- Recettes : 9.336,34 € ;
- Dépenses : 8.664,34 €;
- Excédent : 672,00 €.

Le supplément communal versé par la Ville de Binche pour l'année 2019 reste inchangé après modification budgétaire, soit 3.544,24€.

Pour: 20

Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Frédéric TILMANT, Natacha LEROY, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Benoît DEGHORAIN, Judith PHILIPPE, Frédéric MAGHE, Sarah DE BAETS, Marinella CRAMAROSSA, Salvatore CALVAGNA, Maria HAMEL, Vincent NOTEBOOM, Marine VILBAJO, Mario TILMANT, Saverio FRAGAPANE, Thomas FERRARI, Fabrice MANDERLIER

Abstention: 10

Manuel BEJARANO MEDINA, Marie Claude KLENNER, Jean-Luc FAYT, Luc JONNART, Jérôme URBAIN, Laurent ARMAN, Philippe LABAR, Eugénie RUELLE, Thomas BEAUJEAN, Alexandre ROMBAUT

36. Approbation de la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2019 de la fabrique d'église Saint-Ursmer à Binche

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver la modification budgétaire de l'exercice 2019, votée par le Conseil de la fabrique d'église Saint-Ursmer à Binche, en sa séance du 24 mai 2019, approuvée comme suit :

- Recettes : 138.606,67 € ;
- Dépenses : 138.606,67 €.

Le supplément communal tel qu'inscrit dans le budget de l'exercice 2019 approuvé par expiration de délai s'élevait à 137.800,96 €, le supplément communal modifié par la fabrique d'église suite aux remarques de l'Evêché sur le budget de l'exercice 2019 s'élevait à 124.793,71 € et le supplément communal tel qu'inscrit dans la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2019 s'élève à présent à 135.718,71 € (soit une diminution de 2.082,25 €).

Pour: 21

Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Frédéric TILMANT, Marie Claude KLENNER, Natacha LEROY, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Benoit DEGHERAIN, Judith PHILIPPE, Frédéric MAGHE, Sarah DE BAETS, Marinella CRAMAROSSA, Salvatore CALVAGNA, Maria HAMEL, Vincent NOTEBOOM, Marine VILBAJO, Mario TILMANT, Saverio FRAGAPANE, Thomas FERRARI, Fabrice MANDERLIER

Abstention: 9

Manuel BEJARANO MEDINA, Jean-Luc FAYT, Luc JONNART, Jérôme URBAIN, Laurent ARMAN, Philippe LABAR, Eugénie RUELLE, Thomas BEAUJEAN, Alexandre ROMBAUT

POLICE ADMINISTRATIVE

37. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Stationnement PMR à Binche à la rue de la Coopération n° 38

- DECISION

Le Conseil communal est invité à adopter un règlement complémentaire au Code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à Binche, à la rue de la Coopération, à hauteur du n° 38.

Accord à l'unanimité

38. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Instauration stationnement PMR à Waudrez à la rue Rasseaux n° 45

- DECISION

Le Conseil communal est invité à adopter un règlement complémentaire au Code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à Waudrez, à la rue Rasseaux, à hauteur du n° 45.

Accord à l'unanimité

39. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Stationnement PMR à Ressaix à la chaussée Brunehault n° 47

- DECISION

Le Conseil communal est invité à adopter un règlement complémentaire au Code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à Ressaix à la chaussée Brunehault, à hauteur du n° 47.

Accord à l'unanimité

40. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Stationnement PMR à Péronnes-lez-Binche à la rue des Bluets n° 44

- DECISION

Le Conseil communal est invité à adopter un règlement complémentaire au Code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à Péronnes-lez-Binche, à la rue des Bluets, à hauteur du n°44.

Accord à l'unanimité

41. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Stationnement PMR à Leval-Trahegnies à la route de Charleroi n° 285

- DECISION

Le Conseil communal est invité à adopter un règlement complémentaire au code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à Leval-Trahegnies, à la route de Charleroi, à hauteur du n° 285.

Accord à l'unanimité

42. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Stationnement PMR à Epinois à la rue René Vanquelefs n° 178

- DECISION

Le Conseil communal est invité à adopter un règlement complémentaire au Code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à Epinois, rue René Vanquelefs, à hauteur du n° 178.

Accord à l'unanimité

43. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Stationnement PMR à Binche à la rue du Phénix n° 30

- DECISION

Le Conseil communal est invité à adopter un règlement complémentaire au Code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à Binche, à la rue du Phénix, n° 30

Accord à l'unanimité

44. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Limitation de tonnage à Buvrignes à la rue de Balenfer

- DECISION

Le Conseil communal est invité à arrêter un règlement complémentaire au code de la route instaurant une interdiction de circuler pour les véhicules de plus de 5 tonnes à Buvrignes, à la rue de Balenfer.

Accord à l'unanimité

45. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Limitation de tonnage à Waudrez à la rue du Berceau et à l'Avenue Prince Baudouin

- ARRET

Le Conseil communal est invité à arrêter un règlement complémentaire au code de la route instaurant une interdiction de circuler pour les véhicules de plus de 5 tonnes à Waudrez, à la rue du Berceau, entre la rue de Clerfayt et la rue Samain et à l'Avenue Prince Baudouin, jusqu'au carrefour avec la rue Ma Campagne.

Accord à l'unanimité

**46. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route -
Organisation du stationnement à Ressaix, à la rue de la Station**

- **ARRET**

Le Conseil communal est invité à arrêter un règlement complémentaire organisant le stationnement à Ressaix, à la rue de la Station.

Accord à l'unanimité

**47. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route -
Organisation du stationnement à Binche à la rue des Chasseurs**

- **ARRET**

Le Conseil communal est invité à arrêter un règlement complémentaire organisant le stationnement à Binche, à la rue des Chasseurs.

Accord à l'unanimité

**48. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route -
Organisation du stationnement à Binche à la rue du Cerf**

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à arrêter un règlement complémentaire organisant le stationnement à Binche à la rue du Cerf.

Accord à l'unanimité

**49. Police administrative - Règlement complémentaire instaurant un passage pour
piétons à Binche à la rue Gilles Binchois, dans le prolongement du trottoir du
Square Derbaix**

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à arrêter un règlement complémentaire au code de la route instaurant un passage pour piétons à Binche, rue Gilles Binchois, dans le prolongement du trottoir du Square Derbaix

Accord à l'unanimité

**50. Police administrative - Règlement complémentaire instaurant une
signalisation lumineuse tricolore à Epinois, au carrefour de la N90 avec la rue
Saint-Fiacre et la rue Saint-Pie**

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à arrêter un règlement complémentaire au code de la route instaurant une signalisation lumineuse tricolore à Epinois, au carrefour de la N90 avec la rue Saint-Fiacre et la rue Saint-Pie.

Accord à l'unanimité

51. Police administrative - Règlement complémentaire instaurant une signalisation lumineuse tricolore à Binche, au carrefour de la N55b avec la rue des Pastures et la rue du Moulin Blanc

- DECISION

Le Conseil communal est invité à arrêter un règlement complémentaire au code de la route instaurant une signalisation lumineuse tricolore à Binche, au carrefour de la N55b avec la rue des Pastures et la rue du Moulin Blanc.

Accord à l'unanimité

PROJET DE PROCES-VERBAL

52. Projet de procès-verbal de la séance du Conseil communal du 29 avril 2019

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver le projet de procès-verbal du Conseil communal du 29 avril 2019.

Divers :

M. Fragapane interpelle le Collège communal relativement à la sécurité des enfants qui circulent le long du contournement depuis l'Athénée vers la piscine. Il demande pourquoi le sentier menant vers la piscine via la Vallée de la Samme n'est plus utilisable.

Mme Philippe indique, qu'à sa connaissance, ce n'est pas une recommandation de la part de la Direction de l'Athénée d'emprunter cet itinéraire pour se rendre à la piscine.

M. Devin précise qu'il est interdit de mettre en place une protection le long de la route régionale. Par ailleurs, il explique qu'aucun sentier n'existe au départ de l'Athénée vers la piscine. Il n'encourage pas les professeurs et les instituteurs de l'Athénée à utiliser le contournement afin de se rendre à la piscine. L'itinéraire passant par la rue des Pastures est de longueur identique et plus sécurisé.

M. Piret questionne le Collège relativement à la façade mise œuvre à la route de Mons, au niveau de l'ancien café « Le Royal ».

M. Devin répond que la baie de la porte d'entrée de l'immeuble n'est pas conforme et doit être agrandie. La façade est pour le reste conforme au permis délivré.

Accord à l'unanimité

La séance publique est levée.

Séance du Conseil du 20 juin 2019 à 20h**Points à huis clos**

N°	Point	Service
1	Personnel employé statutaire - Démission - Mise à la retraite	Pers.
2	Personnel employé statutaire - Mise à la pension prématurée temporaire	Pers.
3	Nomination des membres pour la nouvelle composition du Conseil Consultatif Communal de la Personne Handicapée	pcs
4	Renouvellement de la CCATM - Désignation du président	Urb.
5	ASBL Maison du Tourisme du Parc des Canaux et Châteaux - Désignation d'un représentant PS (en lieu et place d'un représentant MR-CI) au sein de l'Assemblée générale de l'ASBL Maison du Tourisme du Parc des Canaux et Châteaux	Eco.
6	Enseignement fondamental - Désignation du représentant du pouvoir organisateur de l'enseignement communal de la Ville de Binche à l'assemblée générale du CECP, asbl	Ens.
7	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2019/2020 - Service enseignement - Engagement d'un coordinateur pédagogique en mission	Ens.
8	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2019/2020 - Ratification du congé pour mission - Détachement d'une Directrice à titre définitif pour coordination pédagogique à la Ville de Binche à partir du 1er septembre 2019	Ens.
9	Enseignement fondamental - Direction - Binche 3 - Evaluation d'un directeur temporaire	Ens.
10	Enseignement fondamental - Direction - Binche 4 - Evaluation d'une directrice temporaire	Ens.
11	Enseignement fondamental - Direction - Binche 5 - Evaluation d'une directrice temporaire	Ens.
12	Enseignement fondamental - Direction - Binche 6 - Evaluation d'une directrice temporaire	Ens.
13	Enseignement primaire - Personnel - Année scolaire 2017/2018 - Organisation du cours de philosophie et citoyenneté dispense à partir du 1er septembre 2017	Ens.
14	Enseignement primaire - Personnel - Année scolaire 2018/2019 - Organisation du cours de philosophie et citoyenneté dispense à partir du 1er septembre 2018	Ens.
15	Enseignement primaire - Personnel - Année scolaire 2018/2019 - Organisation du cours de philosophie et citoyenneté commun à partir du 1er septembre 2018 et du 1er octobre 2018	Ens.

16	Enseignement primaire - Personnel - Année scolaire 2018/2019 - Organisation du cours de philosophie et citoyenneté dispense à partir du 1er octobre 2018	Ens.
17	Enseignement primaire-Personnel-Année scolaire 2017/2018 - Organisation du cours de religion catholique du 1er septembre 2017 au 30 septembre 2017	Ens.
18	Enseignement primaire - Personnel - Année scolaire 2017/2018 - Organisation du cours de religion catholique à partir du 1er octobre 2017	Ens.
19	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2018/2019 - Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans des emplois non vacants - Démission de cette institutrice maternelle à titre temporaire pour un de ces emplois	Ens.
20	Enseignement primaire - Personnel - Année scolaire 2017/2018 - Désignation d'une maîtresse de néerlandais à titre temporaire dans un emploi non vacant à raison de 6 périodes par semaine à partir du 18 mai 2018	Ens.
21	Enseignement primaire - Année scolaire 2017/2018 - Changement d'affectation des maîtres d'éducation physique à titre définitif et temporaire à partir du 8 décembre 2017	Ens.
22	Enseignement primaire - Année scolaire 2017/2018 - Changement d'affectation des maîtres d'éducation physique à titre définitif et temporaire à partir du 8 mars 2018	Ens.
23	Enseignement primaire - Année scolaire 2018/2019 - Organisation des cours d'éducation physique à partir du 1er septembre 2018 et du 1er octobre 2018 - Désignation et affectation des maîtres d'éducation physique à titre définitif et temporaire, ainsi qu'une mise en disponibilité à raison de 2 périodes par semaine à partir du 1er octobre 2018	Ens.
24	Enseignement primaire - Année scolaire 2018/2019 - Changement d'affectation des maîtres d'éducation physique à titre définitif à partir du 8 janvier 2019	Ens.
25	Enseignement primaire - Année scolaire 2018/2019 - Changement d'affectation des maîtres d'éducation physique à titre définitif à partir du 26 mars 2019	Ens.
26	Enseignement Fondamental - Direction - Binche 3 - Désignation à titre temporaire dans une fonction de directeur/trice d'une école fondamentale communale dans une fonction d'une durée égale ou supérieure à quinze semaines	Ens.
27	Enseignement Maternel - Direction - Binche 5 - Admission à la fonction de promotion de directeur d'école communale maternelle autonome	Ens.
28	Enseignement Fondamental - Binche 1 - Année scolaire 2018/2019 - Désignation d'une directrice à titre temporaire dans un emploi non vacant de moins de 15 semaines en	Ens.

	remplacement du titulaire absent - du 21 novembre 2018 au 21 décembre 2018	
29	Enseignement Fondamental - Binche 3 - Année scolaire 2018/2019 - Désignation d'une directrice à titre temporaire dans un emploi non vacant de moins de 15 semaines en remplacement du titulaire absent - du 27 mars 2019 au 30 avril 2019	Ens.
30	Enseignement Fondamental - Binche 1 - Année scolaire 2018/2019 - Désignation d'une directrice à titre temporaire dans un emploi non vacant de moins de 15 semaines en remplacement du titulaire absent - du 20 mai 2019 au 14 juin 2019	Ens.
31	Enseignement primaire - Personnel - Année scolaire 2018/2019 - Désignation d'une maîtresse de néerlandais à titre temporaire dans un emploi non vacant à raison de 20 périodes par semaine à partir du 4 octobre 2018	Ens.
32	Enseignement primaire - Personnel - Année scolaire 2018/2019 - Démission d'une maîtresse de néerlandais à titre temporaire dans un emploi non vacant à raison de 20 périodes par semaine en date du 31 janvier 2019	Ens.
33	Enseignement maternel - Personnel - Année scolaire 2017/2018 - Désignation d'une institutrice maternelle temporaire dans un emploi vacant à raison de 26 périodes par semaine du 1er au 29 juin 2018	Ens.
34	Enseignement maternel - Personnel - Année scolaire 2017/2018 - Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans des emplois vacants et non vacants	Ens.
35	Enseignement maternel - Personnel - Année scolaire 2018/2019 - Désignation d'une institutrice maternelle temporaire dans un emploi non vacant à raison de 26 périodes par semaine du 4 au 5 avril 2019	Ens.
36	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2018/2019 - Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans des emplois non vacants	Ens.
37	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2018/2019 - Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans des emplois non vacants	Ens.
38	Enseignement maternel - Année scolaire 2018/2019 - Psychomotricité - Organisation de la rentrée scolaire de septembre et octobre	Ens.
39	Enseignement fondamental - Personnel - Année Scolaire 2018/2019 - Disponibilité pour convenance personnelle - Directeur stagiaire - A raison de 24 périodes par semaine	Ens.
40	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2017/2018 - Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans des emplois non vacants	Ens.
41	Enseignement fondamental - Personnel - Année Scolaire 2018/2019 - Mise en disponibilité pour cause de maladie d'une institutrice maternelle à titre définitif	Ens.

42	Enseignement maternel - Personnel - Année scolaire 2017/2018 - Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans des emplois non vacants	Ens.
43	Enseignement maternel - Personnel - Année scolaire 2017/2018 - Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans des emplois non vacants	Ens.
44	Enseignement maternel - Personnel - Année scolaire 2017/2018 - Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans des emplois vacants et non vacants	Ens.
45	Enseignement maternel - Personnel - Année scolaire 2017/2018 - Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi non vacant à raison de 26 périodes par semaine en date du 24 novembre 2017	Ens.
46	Enseignement maternel - Personnel - Année scolaire 2017/2018 - Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi non vacant à raison de 11 périodes par semaine du 8 au 15 décembre 2017	Ens.
47	Enseignement primaire - Personnel - Année scolaire 2017/2018 - Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi non vacant à raison de 4 périodes supplémentaires dans le cadre de l'encadrement différencié	Ens.
48	Enseignement maternel - Personnel - Année scolaire 2017/2018 - Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans des emplois non vacants	Ens.
49	Enseignement primaire - Personnel - Année scolaire 2017/2018 - Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi non vacant à raison de 24 périodes par semaine du 10 au 15 janvier 2018	Ens.
50	Enseignement primaire - Année scolaire 2018/2019 - Congé d'un instituteur primaire à titre définitif pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement dans le cadre du projet école numérique à raison de 2 périodes par semaine à partir du 1er octobre 2018	Ens.
51	Enseignement maternel - Personnel - Année scolaire 2010/2011 - Désignation d'une maitresse de psychomotricité à titre temporaire dans un emploi non vacant à raison de 16 périodes organiques par semaine du 1er septembre 2010 au 26 juin 2011	Ens.
52	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2018/2019 - Nomination à titre définitif d'une institutrice maternelle au 1er avril 2019 à raison de 13 périodes par semaine	Ens.
53	Enseignement maternel - Personnel - Année scolaire 2018/2019 - Demande d'interruption de carrière dans le cadre du congé parental à 1/2 temps soit 13 périodes par semaine d'une institutrice maternelle - Du 1er septembre 2019 au 30 avril 2020	Ens.
54	Enseignement primaire - Personnel - Année scolaire 2018/2019 - Congé pour prestations réduites en cas de	Ens.

	maladie (mi-temps médical) d'une institutrice primaire à titre définitif - Prolongation	
55	Enseignement maternel - Année scolaire 2016/2017 - Désignation d'une maîtresse de psychomotricité à titre temporaire dans un emploi vacant à raison de 3 périodes organiques par semaine du 1er septembre 2016 au 30 juin 2017 et 2 périodes organiques supplémentaires par semaine du 3 octobre 2016 au 30 juin 2017	Ens.
56	Enseignement primaire - Personnel - Année scolaire 2019/2020 - Personnel - Demande de congé pour une interruption complète de la carrière professionnelle d'une institutrice primaire à raison de 24 périodes par semaine du 1er septembre 2019 au 31 août 2020 - Première demande	Ens.
57	Enseignement fondamental - Personnel - Année Scolaire 2019/2020 - Congé pour prestations réduites justifiées par des raisons de convenance personnelle - Institutrice maternelle à titre définitif - A raison de 13 périodes par semaine - Troisième demande	Ens.
58	Enseignement primaire - Année scolaire 2017/2018 - Organisation des cours d'éducation physique à partir du 1er septembre 2017 - Désignation et affectation des maîtres d'éducation physique à titre définitif et temporaire	Ens.
59	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2018/2019 - Nomination à titre définitif d'une institutrice maternelle au 1er avril 2019 à raison de 26 périodes par semaine	Ens.
60	Enseignement primaire - Personnel - Année scolaire 2018/2019 - Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans 12 périodes vacantes - Implantation de Buvrines école Binche 4 - A partir du 1er avril 2019	Ens.
61	Enseignement primaire - Personnel - Année scolaire 2018/2019 - Extension de la nomination à titre définitif d'une institutrice primaire au 1er avril 2019 à raison de 12 périodes supplémentaires par semaine	Ens.
62	Enseignement primaire - Personnel - Année scolaire 2017-2018 - Désignation d'une maîtresse de religion catholique à titre temporaire dans un emploi non vacant à raison de 24 périodes par semaine du 5 octobre 2017 au 31 janvier 2018.	Ens.
63	Enseignement maternel - Personnel - Année scolaire 2018-2019 - Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans des emplois vacants	Ens.
64	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2019/2020 et 2020/2021- Congé pour mission - Détachement auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles à Mons, d'un Directeur d'école fondamentale à titre définitif	Ens.
65	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2019/2020 - Demande d'un accord de principe pour un congé pour mission	Ens.

66	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2018/2019 - Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans des emplois non vacants	Ens.
67	ESAHR - Année scolaire 2019/2020 - Personnel - Membre du personnel définitif - Demande de congé pour interruption partielle à mi-temps de la carrière professionnelle d'un professeur de formation musicale à titre définitif à raison de 3 périodes par semaine pour ses prestations à Binche du 1er septembre 2019 au 31 août 2020 - 3ème demande	Ens.
68	ESAHR - Personnel - Année scolaire 2018/2019 - Démission d'un professeur de diction/déclamation à titre temporaire - A raison de 4 périodes par semaine - A dater du 23 mars 2019	Ens.
69	ESAHR - Année scolaire 2018/2019 - Académie de Musique, Danse et Déclamation - Personnel - Congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement, autre que l'enseignement universitaire - Professeur d'accordéon à titre définitif, à raison de 4 périodes par semaine, du 1er septembre 2018 au 31 août 2019	Ens.
70	ESAHR - Personnel - Année scolaire 2018/2019 - Désignation d'un professeur de diction à titre temporaire intérimaire dans un emploi non vacant - A raison de 4 périodes par semaine - A partir du 5 avril 2019	Ens.
71	ESAHR - Année scolaire 2018/2019 - Personnel - Ratification de la demande de congé parental d'un professeur d'accordéon à titre temporaire stable pour la totalité de sa charge soit 2 périodes par semaine du 3 juin 2019 au 2 juillet 2019	Ens.
72	ESAHR - Personnel - Année scolaire 2019/2020 - Congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement d'un professeur de diction et déclamation à titre définitif du 1er septembre 2019 au 31 août 2020 (10 ème demande)	Ens.

POINTS COMPLÉMENTAIRES

N°	Point	Service
73	Enseignement maternel - Personnel - Année scolaire 2018/2019 - Nomination à titre définitif d'une maîtresse de psychomotricité au 1er avril 2019 à raison de 9 périodes par semaine	Ens.
74	Enseignement maternel - Personnel - Année scolaire 2018/2019 - Nomination à titre définitif d'une maîtresse de psychomotricité au 1er avril 2019 à raison de 20 périodes par semaine	Ens.
75	Enseignement primaire - Personnel - Année scolaire 2018/2019 - Nomination à titre définitif d'une maîtresse de philosophie et citoyenneté au 1er avril 2019 à raison de 24 périodes par semaine	Ens.